



INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES

ARRÊTÉ 2020-28

ÉLECTION DES USAGERS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE

Le Directeur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

Vu le code de l'Éducation, et notamment son article D741-9 ;
Vu le décret 89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'Études Politiques ;
Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Études Politiques de Lyon,

ARRÊTE

Article 1 : En vue du scrutin des 16 et 17 décembre 2020 concernant les élections des étudiants au Conseil d'Administration de l'IEP sont désignées comme membres du bureau de vote de Lyon, les personnes suivantes :

- Président Renaud PAYRE

- Assesseurs Delphine GARDETTE
 Charlotte QUELIN

- Scrutateurs Jean-Romain FRANCIS (pour la liste Solidaires étudiant-e-s IEP Lyon)
 Yann GRILLET-AUBERT (pour la liste Solidaires étudiant-e-s IEP Lyon)
 Ruben LAMBERSY (pour la liste À l'unisson)
 Corto SKIERNIEWSKI (pour la liste À l'unisson)

Article 2 : La Directrice générale des services de l'IEP est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 11 décembre 2020

Le Directeur

Renaud PAYRE

